

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2014  
(convocation du 21 novembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick  
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h  
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h  
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine  
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50  
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20  
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique  
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10  
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud  
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30  
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25  
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric  
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h  
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30  
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30  
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge  
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

#### **EXCUSES :**

Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Partenariat de La Cub avec des structures de l'économie sociale et solidaire en  
matière de gestion des déchets - Conventions triennales 2012-2014 -  
Subvention de la Communauté urbaine pour 2014 - Convention - Décision -  
Autorisation.**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 2009/807 en date du 6 novembre 2009, la Communauté urbaine a formalisé des conventionnements pluriannuels (2009-2011) avec des structures de l'économie solidaire, qui poursuivent, par leur cœur d'activité ou par leur implication éco citoyenne, les objectifs de tri et de valorisation des déchets fixés par la Communauté urbaine.

Le conventionnement entre la Communauté urbaine et chaque structure a été reconduit pour une durée de 3 ans (2012-2014) et précise les obligations réciproques de La Cub et des structures en matière de gestion des déchets, de la réalisation des actions menées en faveur de la collecte, du tri et de la revalorisation des déchets, ainsi que les actions de communication, de formation en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

**1 - Rappel du cadre partenarial**

Les structures partenaires de La Cub sont des structures associatives, situées dans le champ du secteur non marchand, et intervenant dans le cadre de l'action sociale communale. Elles bénéficiaient, jusqu'en juin 2008, d'un accès gratuit au centre de recyclage de Bordeaux Latule.

- Il s'agit de structures situées sur le territoire de La Cub et ayant pour cœur de métier la collecte de déchets, tels que les encombrants (Régie de quartier de Bacalan).

- D'autres structures caritatives, associations reconnues d'utilité publique, ont pour objet la collecte de denrées alimentaires ou d'objets, ainsi que leur réemploi par le don à des personnes en situation d'exclusion ou la revente à tarif social (Bordeaux Services Solidarité, Secours Populaire Français, Banque Alimentaire, Restaurants du cœur...)

- Enfin, ces partenaires peuvent être des structures de l'insertion par l'activité économique agréées par l'Etat, et sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif, qui agissent dans différents secteurs d'activité afin de réinsérer des personnes (Arcins Environnement Services, Arcins Entreprise...).

Le conventionnement entre la Communauté urbaine et chaque structure est reconduit pour une durée de 3 ans (2012 à 2014 inclus) et précise les obligations réciproques de La Cub et des structures en matière de gestion des déchets, de la réalisation des actions menées en faveur de la collecte, du tri et de la revalorisation des déchets, ainsi que les actions de communication, de

formation en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Il est prévu qu'une subvention soit versée annuellement à chaque structure remplissant les conditions d'éligibilité. Au-delà d'une compensation financière ponctuelle, l'objectif de l'aide apportée par la Communauté urbaine est de contribuer de façon croissante aux actions menées par ces structures en faveur du tri, de la prévention et de la valorisation des déchets : ces actions peuvent porter sur des initiatives de formation, de sensibilisation, de communication auprès des bénévoles ou des habitants, des achats de matériels (machines de pliage, de broyage, de compostage...) et toutes autres propositions d'actions innovantes.

En contrepartie des aides attribuées par la Communauté urbaine, les structures bénéficiaires seront amenées à développer un plan d'objectif de progrès de gestion des déchets collectés prévu à l'Article 5 du projet de convention et adapté à chaque structure.

## 2 – Bilans et programme d'actions pour 2014

- Bordeaux Services Solidarité est une association bordelaise, créée en 1993 comptant 280 adhérents, 23 salariés et 7 bénévoles, qui permet aux personnes en grande difficulté sociale de se réinsérer par le travail. L'association gère le tri, le recyclage et la valorisation des déchets. Elle assure la pérennisation de l'action d'insertion, sur le territoire de La Cub, par la collecte effectuée chez les particuliers, en faveur des personnes en difficulté ayant de faibles ressources.

En 2013, le volume de déchets portés en déchetteries a augmenté de 10 % (150 tonnes en 2013 et 130 tonnes en 2012) pour un coût annuel de 8 000 € et de 3 000 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014. L'augmentation de l'activité est liée à la consommation des ménages dans le renouvellement des équipements électroménagers mais aussi à l'augmentation du ramassage de bois divers chez les particuliers. Sur les 150 tonnes, 80 tonnes ont été recyclées, 70 tonnes non recyclées ont été acheminées vers les déchetteries professionnelles (bois d'ameublement, sommier...).

Bordeaux Services Solidarité a engagé des actions de sensibilisation au tri auprès du personnel, a poursuivi les actions engagées en faveur de la revalorisation, expérimenté et recherche toujours de nouvelles techniques pour le traitement des déchets bois, sur les techniques de revalorisation des bois traités (peints, vernis) et des actions de formation auprès de son équipe (responsabilisation, encadrement). Le soutien financier sollicité par l'Association Bordeaux Services Solidarité auprès de La Cub, est de 18 000 €.

- La Régie de Quartier « Habiter Bacalan », créée en 1997, est affiliée au Comité National de Liaison des Régies de Quartier. Elle a pour objet l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier. Pour cela elle mène des activités d'entretien et de propreté d'immeubles, de collecte des encombrants, d'entretien d'espaces verts. Ces activités de ramassage sont basées sur la médiation et le dialogue notamment pour la gestion d'une aire de compostage dans les quartiers Nord de Bordeaux. Par le biais de ses activités pour la gestion des déchets, elle contribue à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, à la formation et au développement de parcours d'insertion. La Régie de quartier compte 37 adhérents et 20 bénévoles, elle bénéficie d'un effectif de 87 salariés (60 en ETP - Equivalent Temps Plein).

En 2013, 331 tonnes de déchets ont été convoyées en déchetteries pour un coût total de 50 840 €. 90 % des déchets collectés sont des DIB (tout venant) et 10 % de déchets verts. La Régie a mis en place une aire de compostage à Bacalan, en concertation avec les habitants volontaires, de la résidence Port de la Lune, qui réceptionne les déchets verts des habitants du quartier. Elle a également engagé des actions de sensibilisation des habitants au compostage collectif, aux actions de tri des déchets pour le respect du cadre de vie. La Régie de quartier est inscrite dans le plan local de réduction des déchets de La Cub et dans le plan Déchet du département. La Régie est équipée d'un broyeur, de 10 composteurs pour l'aire de compostage et de 3 bio collecteurs, elle a ainsi pu récolter et produire 11 m<sup>3</sup> de compost soit 5,5 tonnes correspondant à 2,4 tonnes de déchets verts récoltés et 2 tonnes de matières brunes. En 2014, la régie de quartier a estimé le volume de déchets collectés à 400 tonnes. 221 tonnes ont été convoyées sur la période de Janvier

à Juillet 2014. Le soutien financier sollicité par la Régie de quartier Bacalan, auprès de la Communauté urbaine, est de 30 000 €.

- Arcins Entreprise est une entreprise d'insertion, agréée par la DIRECCTE – Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Gironde, sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif. Elle a pour but de favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles en s'inscrivant dans une démarche de développement durable à travers des activités d'entretien d'espaces verts auprès des bailleurs sociaux, des entreprises et des particuliers. Son activité s'étend sur le territoire bordelais et La Cub. Elle regroupe 15 salariés (13 en ETP) (8 encadrants et 7 employés en contrats d'insertion).

En 2013, le volume de déchets portés en déchetterie est de 109,46 tonnes (116,94 tonnes en 2012) de déchets verts uniquement, soit 9 % de moins et pour un coût annuel de 5 587,11 €. Cette diminution du volume des déchets est due au développement de l'activité d'Arcins Entreprise en faveur de la valorisation de ces derniers. La structure a engagé des actions afin de réduire le tonnage telles que l'achat d'un broyeur de végétaux, et de tondeuses mulching, ceci permettant un apport de broyats sur des espaces plantés, et de limiter les tontes et le volume des déchets. En 2014, elle sollicite un soutien financier de La Cub de 3 000 €, dans le but de poursuivre et développer des techniques de gestion raisonnée (achats d'équipements, d'outils de tonte autoportés et autotractés de kit mulching).

- La Banque Alimentaire est une association régie par la loi de 1901, créée en 1986, elle regroupe, en Gironde, 140 adhérents, 180 bénévoles et 19 salariés. Elle a pour objet la lutte contre la faim et le gaspillage, par la collecte de denrées alimentaires consommables, elle assure le stockage et récupère auprès des producteurs, transformateurs et grands distributeurs, des produits alimentaires sains, qu'elle redistribue pour subvenir aux besoins des personnes en situation de précarité dont plus de 11 000 habitent sur le territoire de La Cub. L'association bordelaise a travaillé avec 140 associations en 2013, dont 43 CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) et 4 Communautés de Communes soit environ 33 000 personnes aidées. Elle assure l'information et la formation des bénévoles des Associations, en liaison avec les services vétérinaires de la Préfecture de la Gironde, sur le respect des conditions d'hygiène, sur le tri sélectif des déchets, lors des interventions de l'Atelier cuisine-mobile (6 000 participants en 9 ans d'activité) et des ateliers de la « Cuisine solidaire » en fonction depuis 2013. En 2013, le volume porté en déchetterie s'élevait à 173 tonnes composé de 23,36 tonnes de produits carnés, 128,29 tonnes de déchets alimentaires divers, 43,64 tonnes de carton & plastique (273,87 tonnes en 2012) pour un coût annuel de 6 047,11 €. Ce montant ne prend pas en compte les frais d'acheminement de la marchandise et les frais de tri et déconditionnement. Les volumes traités augmentent chaque année en raison du nombre croissant de bénéficiaires de l'aide alimentaire en Gironde. L'association a mis en place des actions pour améliorer son système de traitement des déchets, de la valorisation des cartons et plastiques avec l'acquisition d'une nouvelle presse à balle plus performante (compacteur) et des apports en déchetterie. L'acquisition de ce matériel permettra de juguler l'augmentation des coûts relatifs à la destruction par incinération. L'association est partenaire de sociétés animalières et d'éleveurs qui récupèrent les denrées non consommables. Elle a créé un Atelier ABC-E, en partenariat avec Agrisud, pour la transformation des fruits abîmés en confiture, potages et smoothies (8 tonnes de produits transformés sur 20 tonnes triées en 2013). Une étude est en cours pour la mise en place d'un composteur collectif avec la Régie de quartier de Bacalan. En 2014, la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 12 000 € pour participer au développement des actions de la Banque Alimentaire.

- Arcins Environnement Services, créée en 1994 à Bègles, est agréée Atelier Chantier d'Insertion pour 28 postes. Elle porte 3 chantiers d'insertion dont l'activité est l'entretien des Berges de Garonne, des milieux aquatiques et d'espaces verts et naturels. La structure compte 7 adhérents, 7 bénévoles et 39 salariés. L'association depuis sa création, s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable. Elle concilie un objectif social (l'insertion professionnelle des publics en difficulté) et une activité économique (entretien d'espaces verts et espaces naturels) et une démarche environnementale (protection de l'environnement, utilisation de méthodes douces).

En 2013, le volume de déchets apportés en déchetterie est de 15,62 tonnes (20,88 tonnes en 2012) représentant une baisse de 25 % entre 2012 et 2013, pour un coût annuel de 965,69 €. Cette baisse du volume est liée à une meilleure gestion de la production de déchets verts, malgré un volume d'activité constant (broyage par tonte mulsching, gestion différenciée des espaces verts de la Ville). L'association possède un broyeur de végétaux qui, réduits en copeaux, sont répandus pour favoriser la retenue d'eau et limiter les tontes. La tonte mulsching permet de recycler l'herbe qui finement broyée produit une couche d'humus à la surface du sol. Pour ce faire plusieurs tondeuses ont été acquises dont une plus spécifique en 2013, pour le mulsching sur herbe mouillée. L'association a mis en place une gestion différenciée des espaces verts qui est une approche plus écologique de l'entretien des espaces verts permettant la réduction de la quantité de déchets verts et d'économiser l'eau. Les actions entreprises ont permis de constater une baisse du volume de déchets verts évacués en déchetterie et une réduction du désherbage. Pour 2014, la masse traitée et les coûts de leur évacuation devraient être équivalents à ceux de 2013. Ainsi le montant de l'aide sollicitée auprès de La Cub pour la poursuite du développement des activités de la structure en 2014, est de 1 000 €.

- Le Secours Populaire Français est une association reconnue d'utilité publique et agréée Jeunesse et Education Populaire, dont le siège a été créé en 2009 à Bordeaux. Elle rassemble 1 093 bénévoles et 12 salariés. Elle intervient sur le territoire de La Cub et une partie du département de la Gironde. Le Secours Populaire a pour but de venir en soutien des personnes en difficulté (alimentation, logement). Une grande partie des activités des bénévoles est consacrée à la gestion des déchets (vêtements, mobilier, denrées alimentaires...) dont 80 % sont recyclés et distribués. En 2013, le volume de déchets traités et portés en déchetteries, était de 12 m3 pour un coût annuel de 2 147 €. Pour la période du 1<sup>er</sup> semestre 2014 l'association a financé 1 250 € pour la redevance spéciale. 4 tonnes de déchets textile ont été collectées et valorisées, 4 tonnes d'emballages composés de cartons et de films plastiques ont été collectés auprès des 31 structures décentralisées du Secours populaire, 300 palettes bois ont été collectées, recyclées et réutilisées. L'association, sensibilisée à l'impact environnemental de ses déchets a engagé des actions pour la revalorisation des palettes, du linge d'occasion et recherche des partenariats pour le recyclage des livres. Elle a fait l'acquisition d'un compacteur pour le tri du carton et ainsi limiter les transports. Elle a engagé des actions d'information et de sensibilisation auprès de ses bénévoles et de ses bénéficiaires, en faveur du tri, de la valorisation et de la réduction des déchets. En 2014, le soutien financier sollicité auprès de la Communauté urbaine est de 5 000 €.

- Les Restaurants du Coeur est une association loi 1901, créée en 1987 à Bordeaux, agréée Chantier d'Insertion pour 29 personnes et gérant 3 chantiers d'insertion. Elle regroupe 1500 bénévoles et emploie 5 salariés en CDI et 22 salariés en contrats aidés sur trois ateliers-chantiers d'insertion (dépôt, jardin et fonctions support). Elle a pour objectif d'apporter une aide aux plus démunis, de nature à favoriser l'intégration sociale et le retour à l'emploi. Elle intervient sur le territoire auprès de plus de 20 441 bénéficiaires et a distribué près de 2,3 millions de repas en 2013. La structure a engagé plusieurs actions en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets (tri, cartons, plastique, verre, ferraille...). Une baisse importante a été observée grâce aux différentes actions entreprises de valorisation des déchets aboutissant à plus de 90 %. Les déchets alimentaires (fruits et légumes) sont compostés par les Jardins du Coeur de Blanquefort. Les déchets textiles sont recyclés en partenariat avec une autre association. L'association a investi dans un broyeur de végétaux thermique permettant de réutiliser les broyats, des toilettes sèches ont été installées, l'acquisition d'une troisième serre tunnel, avec une partie chauffée, permettra de développer la culture bio et d'optimiser l'utilisation des broyats recyclés. Le mobil-home accueille les salariés en insertion lors des actions de sensibilisation-formation à l'agriculture biologique et au recyclage. Des actions de sensibilisation auprès des centres de recyclage ont été lancées visant à réduire l'utilisation du nombre de bacs mis à disposition par La Cub, et se sont concrétisées par le calibrage des besoins nécessaires. L'association est actuellement en recherche de solutions de recyclage et de valorisation des volumes de cartons déposés en bacs. En 2014, La Cub est sollicitée à hauteur de 3 780 € pour participer à ces actions.

- L'Association Intermédiaire de Pessac pour l'Aide aux Chômeurs (AIPAC) est une association créée en 1987 agréée association intermédiaire et association de service à la personne, par la DIRECCTE 33, elle est affiliée à l'Union Nationale des Associations Intermédiaires. Elle regroupe 12 bénévoles et 237 salariés dont 38 en ETP. Elle a pour objectifs l'embauche de personnes en difficultés sociales et professionnelles, de faciliter leur insertion professionnelle par leur mise à disposition à titre onéreux auprès de personnes physiques ou morales (particuliers, associations, entreprises, collectivités et organismes HLM). Les prestations proposées par l'AIPAC sont l'entretien courant de logements, d'espaces verts, la collecte des déchets verts et encombrants, la petite manutention, l'entretien de locaux ou bureaux, et la sécurité de la sortie des écoles. Des actions d'accompagnement, d'orientation professionnelle et technique sont proposées pour répondre aux attentes des demandeurs d'emploi. Chaque année l'association accueille en moyenne 100 personnes en difficulté et propose des missions en contrat à durée déterminée. L'association souhaite limiter les coûts de traitement des déchets verts et réduire les volumes collectés, 90 tonnes en 2013, ainsi que les déplacements, par l'acquisition d'un broyeur. Elle s'est rapprochée d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), les Terres d'Adèle, pour pouvoir déposer son matériel et utiliser les broyats sur les cultures. Le volume de déchets portés en déchetteries est de 210 tonnes pour 2013 et reste stable par rapport à 2012. Ce volume était constitué de 90 tonnes de déchets verts et 120 tonnes de DIB – Déchets Industriels Banals, pour un coût annuel de 23 170 €. En 2014, la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 13 000 € pour participer aux développements des actions de l'AIPAC.

- L'Association Intermédiaire REAGIR est une association créée en 1986, agréée Association pour Service à la Personne et Association Intermédiaire, par la DIRRECTE. Elle intervient sur les communes de Talence et Bègles. L'association regroupe 88 adhérents, 7 bénévoles et emploie 184 salariés dont 34 en ETP. REAGIR a pour mission l'insertion et l'accompagnement social et professionnel de personnes éloignées de l'emploi. Elle permet à des personnes en difficulté d'intégrer le monde du travail, de bénéficier de formations ou d'un accompagnement technique et socio professionnel, en matière de gestion des déchets, puis d'une mise à disposition auprès de particuliers, de collectivités locales, bailleurs sociaux, pour l'entretien de locaux et d'espaces verts et l'enlèvement des encombrants. Les missions de mises à disposition, pour l'entretien d'espace vert, de voirie, de gestion des encombrants, sont en constante augmentation permettant ainsi à de plus en plus de demandeurs d'emploi d'être mis en situation de travail et de se professionnaliser sur de nouvelles compétences. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des salariés et des utilisateurs sur le développement durable, les produits écologiques, le tri des déchets (bois, fer et cartons) et le réemploi. En 2013, le tonnage de déchets portés en déchetterie a diminué de 15 % et a représenté 201,16 tonnes composées de 84 % de DIB, 10 % de déchets verts, 6 % de bois et gravats, pour un coût annuel de 24 058,28 €. Pour la période de janvier à juin 2014, le coût engagé s'élève à 12 000 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 12 000 € pour participer au développement des actions d'insertion, de gestion et de sensibilisation de l'association REAGIR en 2014.

- BATI ACTION est une association loi 1901, créée en 2004 et agréée Atelier et Chantier d'insertion, elle regroupe 50 salariés dont 39,28 en ETP. Elle intervient sur la Commune de Pessac et le territoire du PLIE – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi des Sources et a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés. L'association a engagé des actions en faveur du développement durable (ramassage d'encombrants, tri sélectif, déchets verts). Le volume de déchets traités est en augmentation et représente 188 tonnes composées de bois, DIB, et déchets verts pour un coût annuel de 22 580 € en 2013. L'association a engagé des actions en faveur du ramassage et du tri sélectif dans les quartiers, sur les notions de développement durable avec l'Agenda 21. BATI ACTION souhaite mettre en place de nouvelles techniques de travail pour le tri et le recyclage et acquérir une machine de broyage plus performante pour le recyclage des déchets verts. Afin de pouvoir développer ses activités, la structure sollicite une aide auprès de la Communauté urbaine de 8 000 € en 2014.

- Association Intermédiaire JALLES SOLIDARITES a été créée en 1989, agréée Association Intermédiaire (SIAE) pour Services à la personne, par la DIRECCTE. Elle regroupe 820 adhérents, 12 bénévoles et 243 salariés dont 53 en ETP. Jalles Solidarité gère la mise à disposition de personnes éloignées de l'emploi pour assurer diverses missions auprès des particuliers, associations et collectivités. Pour répondre au développement des demandes de missions liées à l'entretien des espaces verts, l'association a engagé auprès de ses salariés des actions de formation et de sensibilisation au développement durable, au tri des déchets verts et des encombrants, ainsi qu'à l'utilisation de produits d'entretiens respectueux de l'environnement. Ainsi le volume de déchets traités et déposés en déchetteries est de 57,5 tonnes en 2013 et de 10,8 tonnes pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014. Le coût annuel engagé en 2013 est de 2 902 € et 1 397 € pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2014. Le volume porté en déchetterie est en baisse, grâce à une meilleure valorisation des déchets avec la mise en place de pratiques de broyage, compostage, paillage par les particuliers et les salariés. Des actions de sensibilisation des publics ont été mises en place sur la problématique du gaspillage du tri des déchets, sur l'utilisation des produits à privilégier. Elle soutient également des projets pour accroître sa mobilisation et sa participation au développement durable (mise en place de collectes de piles et ampoules, réparation du matériel et d'outils de l'association). Jalles Solidarité envisage d'acquérir un camion benne et un broyeur à végétaux pour la poursuite de ses actions en faveur de la diminution des déchets. La Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 8 400 € au titre de participation au développement du programme d'actions de l'Association Jalles Solidarités.

- L'Association INCOTEC a été créée en 1984, est agréée depuis 1989, Association intermédiaire et services à la personne. Elle regroupe 20 adhérents, 8 bénévoles et emploie 122 salariés dont 27 en ETP. Son territoire d'intervention s'étend aux Communes de Gradignan, Talence, Pessac, Villenave d'Ornon, et hors Cub (Léognan, Cestas et Canéjan). INCOTEC gère la mise à disposition de personnes en difficultés sociales et professionnelles auprès des particuliers, entreprises ou collectivités, pour des activités d'entretien, de jardinage, collecte, tri et dépôt des déchets verts et encombrants en déchetteries. En 2013, l'implication d'INCOTEC a permis à 14 personnes en grande difficulté de trouver un emploi stable ou une formation qualifiante. Le volume de déchets traités représente 160 tonnes composées de 82 tonnes de déchets verts, 13 tonnes de papiers, cartons, 56 tonnes de DIB, 3 tonnes de gravats et 6 tonnes de textiles pour un coût annuel de 20 337 € en 2013. En 2014, l'association poursuivra son activité en faveur de la diminution et de la valorisation des déchets générés par son activité de services. Elle souhaite acquérir une remorque de grande capacité et un broyeur, pour l'acheminement des déchets verts. Elle prévoit d'effectuer 48 000 heures de travail d'insertion. INCOTEC a engagé des actions de formation, de sensibilisation des salariés et des particuliers en faveur du tri, du compostage, de la valorisation des métaux, du bois et des cartons. La Communauté urbaine est sollicitée pour participer au développement des actions de l'Association INCOTEC pour un montant de 18 900 € en 2014.

- L'Association Réponse Emploi (ARE 33) a été créée en 1988, et agréée Association intermédiaire par la DIRECCTE. Elle rassemble 7 adhérents, 7 bénévoles et 322 salariés dont 51 en ETP. Elle exerce une activité de production et de mise à disposition de personnes éloignées de l'emploi, à titre onéreux, auprès des particuliers, des collectivités, ou des bailleurs sociaux. Elle est également porteuse d'une activité de mutualisation entre différentes associations intermédiaires par le biais de la plateforme de développement Allo Services Bordeaux. L'association met en œuvre des actions d'insertion et de formation, permettant l'acquisition de connaissances et d'aboutir à une stabilisation sociale et professionnelle de la personne. Son territoire d'intervention s'étend à la ville de Bordeaux et aux cantons de la Rive Droite. ARE 33 exerce également des activités en faveur du développement durable cette démarche s'inscrit dans la politique locale de prévention des déchets mis en place par La Cub. L'essentiel des déchets déposés en déchetteries représente 20 tonnes composées de 75 % de tout venant, 15 % de déchets électriques et électroniques et 10 % de déchets verts, pour un montant de 3 024 € en 2013 et de 942 € pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. L'augmentation de l'activité de la structure est liée aux demandes croissantes des particuliers en difficulté pour le transport de leurs déchets. ARE 33 a engagé des actions de sensibilisation et d'information en faveur du tri sélectif individuel, pour la mise en place de bacs de compostages

individuels ; des actions pour la réduction des déchets ménagers incinérés et des déchets verts envoyés en déchetterie ; pour la production de compost et de paillage naturel. Un partenariat est en cours avec la Régie de quartier de Bacalan qui permettra l'utilisation de l'aire de compostage collectif pour le recyclage des déchets verts. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 5 000 € pour participer au développement des actions de l'Association ARE 33.

13 associations sont partenaires de La Cub en matière d'insertion de personnes éloignées de l'emploi et de gestion des déchets sur le territoire communautaire, elles ont sollicité la Communauté urbaine pour un montant total de 138 080 € qui prend en compte l'augmentation du tonnage de déchets traités, évalué entre 5 800 à 6 000 tonnes, par rapport à 2013 (5 600 Tonnes).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil de Communauté,

**VU** l'article L5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n° 2009/0807 du 6 novembre 2009

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que les bilans 2013 et les programmes d'action transmis par les structures de l'économie sociale et solidaire, en vue du renouvellement du conventionnement triennal 2012-2014 pour l'année 2014, sont conformes aux objectifs communautaires relatifs à l'économie sociale et solidaire et en matière de prévention et de gestion des déchets sur le territoire communautaire

#### **DECIDE**

**Article 1 :**

L'attribution d'une subvention de 18 000 € à Bordeaux Services Solidarité,  
L'attribution d'une subvention de 30 000 € à la Régie de Quartier de Bacalan,  
L'attribution d'une subvention de 3 000 € à Arcins Entreprise,  
L'attribution d'une subvention de 12 000 € à la Banque Alimentaire,  
L'attribution d'une subvention de 1 000 € à Arcins Environnement Services,  
L'attribution d'une subvention de 5 000 € au Secours Populaire Français,  
L'attribution d'une subvention de 3 780 € aux Restaurants du Coeur,  
L'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'Association Intermédiaire de Pessac,  
L'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'Association REAGIR,  
L'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'Association BATI ACTION,  
L'attribution d'une subvention de 8 400 € à l'Association Jalles Solidarités.  
L'attribution d'une subvention de 18 900 € à l'Association INCOTEC  
L'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association ARE 33

Soit un montant total de 138 080 €

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions ci-annexées, relatives aux conditions de règlement des subventions communautaires ;

**Article 3 :** le règlement des subventions précitées sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CDR BD00 code opération 05P102O001 « contribution économie solidaire ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 DÉCEMBRE 2014**  
**PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2014**

Mme. CHRISTINE BOST